

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

ND=16559

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0497

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Benn S

BEN S BRAHIM

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Dhs

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ZIZI Abdelhak
SPECIALISTE O.R.L
13 BD MASSIRA EL KHADRA - Maârif
Tél. 05 22 23 37 71

Date de consultation : 07/01/2020

Nom et prénom du malade : Dr. BEN S BRAHIM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 07 JAN. 2020


ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/10/2020	6		300.000 Dhs.	DOCTEUR ZIZAH ADDELHAK SPECIALISTE O.R.L. 13, BD MASSIRIA EL KHADRA - MARAKECH Tél: 022 22 17 71

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>RADILOGIE ANNEES Dr Ali Anderzak AL-ENCA Fax : 94 97 99</i>	10/02/2015	280	230000

AUXILIAIRES MEDICAUX

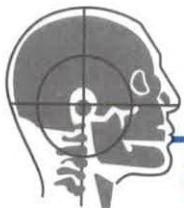
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.



الدكتور الزيزي عبد الحق

Docteur ZIZI Abdelhak

O.R.L.

Diplômé de la faculté de Médecine de Paris
Membre de la Société Française d'O.R.L

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض وجراحة : الأنف - الحلق - الأذن - و العنق - الصمم و الدوخة

Spécialiste dans les Maladies et Chirurgie : NEZ - GORGE - OREILLE - COU - SURDITES - VERTIGES
DIPLOME DE REEDUCATION DU VERTIGE ET DES TROUBLES DE L'EQUILIBRE

Casablanca, le :

07.0

الدار البيضاء، في :

Docteur ZIZI Abdelhak
SPECIALISTE O.R.L.
13, BD MASSIRA EL KHADRA - CASABLANCA - MAROC
Tél: 022.25.01.11 / Fax: 022.23.37.71

25/08/1960

Radio pulmonaire

(enroulement TDM. pulm.)

Bonnes Scans

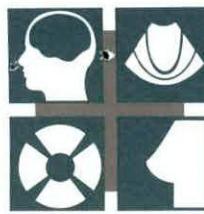
CENTRE RADIOLOGIE ANFA

5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél.: 94.97.97 - Fax : 94.97.99

Tél.: 05 22 25 93 89 / 05 22 98 10 30 - Tél./ Fax : 05 22 23 23 15 - GSM : 06 61 56 67 43 - E-mail : ziziabdellah@gmail.com

93، شارع المسيرة الخضراء المعاريف إقامة السرور - الدار البيضاء

93, Bd. Massira El Khadra Résidence SOROUR - Maârif - Casablanca



Casablanca, le 07/01/2020

Facture N° 36

Nom patient : BENNIS BRAHIM

Examen(s) réalisé(s) :
**BLONDEAU SCANNER
SCANNER THORACIQUE**

Montant : deux mille trois cents (2300 DH)

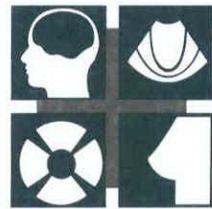
ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
DEUX MILLE TROIS CENTS DH

REGLEMENT : CHEQUE N°

Tél.: 94.97.97 - Fax : 94.97.99
CENTRE RADILOGIE ANFA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA

Docteur Jawad EL AOUD

Ancien Interne en Titre des Hôpitaux de Montpellier
Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale
D.E.S de Radiologie
Membre de la Société Française de Radiologie
Docteur d'Etat en Médecine



مركز أنفا للفحص بالأشعة
CENTRE RADIOLOGIE ANFA

Casablanca, le 07/01/2020

Patient : BENNIS BRAHIM
Prescripteur: DR ZIZI ABDELHAK

SCANNER THORACIQUE

*Mon cher confrère,
Veuillez trouver ci-dessous le compte rendu de l'examen pratiqué dans notre centre.
Examen réalisé sur appareil scanner multibarettes Brightspeed G.E.*

Indication :

Toux rebelle.

Technique :

Acquisitions hélicoïdales en coupes millimétriques (Low dose) balayant le thorax sans injection du produit de contraste. Rapport de dose : PDL = 153.66 mGy-cm

Résultats :

Présence d'un petit syndrome de condensation alvéolaire située au niveau du segment apico-dorsal du lobe supérieur droit pouvant s'intégrer dans le cadre d'un petit foyer parenchymateux.

Pas d'autre anomalie parenchymateuse.

Silhouette cardiaque de morphologie normale.

Pas d'adénomégalie médiastinale.

Pas d'épanchement liquide ou gazeux de la plèvre.

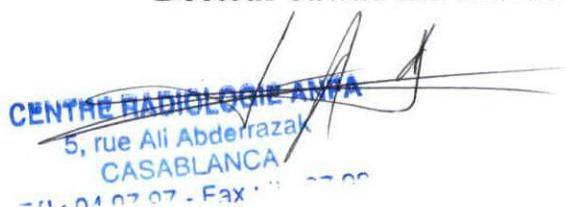
Conclusion :

Foyer parenchymateux du segment apico-dorsal du lobe supérieur droit.

NB : Pour enregistrer le fichier image sur le disque dur : clic droit sur le nom du patient figurant sur le tableau et exporter JPG puis enregistrer dans un dossier.

Merci de votre confiance

Docteur Jawad EL AOUD


CENTRE RADILOGIE ANFA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél. : 0522 94 97 97/98/99 - Fax : 0522 97 00 00